

**SÉANCE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2008
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**Province de Québec,
Commission scolaire du Pays-des-Bleuets,
Comté Roberval**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets tenue à la salle des commissaires sise au 1950, boulevard Sacré-Cœur, à Dolbeau-Mistassini, ce 25^e jour de juin 2008, à 19 h 30, et à laquelle sont présents :

M^{mes} Chantale Arnold, Dorys Boily, Jeanine Caouette, Julie-Anne Decorby, Carmelle Guérin, Martine Langlais, Lina Lapointe, Marie-Eve Paré, Blanche-Yvonne Potvin, Nancy St-Gelais, MM. Jean-François Bélanger, Gaétan Dufour, Claude Larouche, Alain Leclerc, Jean-Marc Mailloux, Bernard Potvin et Rémi Rousseau, tous commissaires, M^{me} Julie Dufour commissaire-parent, formant quorum sous la présidence de M. Rémi Rousseau assisté de M. Serge Bergeron, directeur général et de M. Mario Lavoie, secrétaire général.

Absentes : M^{mes} Jenny Boutin, Annie Côté, Carole Dufour, Louise Perron et Nathalie Ouellet.

1. **Prière**

On débute la séance par une prière de M. Rémi Rousseau.

2. **Ouverture de la séance et mot de bienvenue**

CC-4572-06-08

Il est PROPOSÉ par M^{me} Martine Langlais et RÉSOLU unanimement :

QUE la séance soit ouverte à 19 h 30.

A D O P T É

3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

CC-4573-06-08

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Marc Mailloux et RÉSOLU unanimement :

ouvert :
QUE l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants et en laissant le varia

- Rémunération des commissaires 2008-2009 ;

- Demande de la Municipalité de Saint-Félicien ;
- Politique de maintien ou de fermeture d'une école et de la modification de certains services éducatifs dispensés par une école pour l'année scolaire 2008-2009 ;

ADOPTÉ

4. **Approbation du procès-verbal du 10 juin 2008**

CC-4574-06-08

Il est PROPOSÉ par M^{me} Dorys Boily et RÉSOLU unanimement :

QUE le procès-verbal du 10 juin 2008 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

5. **Affaires découlant du procès-verbal**

Il n'y a rien à signaler.

6. **Correspondance**

On dépose un document de la F.C.S.Q. concernant le report de l'acceptation du projet de loi 88 modifiant la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur les élections scolaires.

7. **Période de questions accordée au public**

M. Rémi Rousseau invite les parents de l'école Carrefour étudiant à prendre la parole.

M. Bruno Martel, président du Conseil d'établissement, fait un bref historique du dossier « Organisation scolaire 2008-2009 » de l'école Carrefour étudiant. Il y a des interventions de parents.

MM. Rémi Rousseau et Serge Bergeron donnent des informations sur le dossier « Organisation scolaire 2008-2009 ».

8. **Ressources éducatives jeunes**

Aucun sujet n'a été traité.

Transport scolaire

8.1 **Transfert de contrat**

ATTENDU la demande de M. Bruno Gauthier, propriétaire d'Autobus R. Gauthier inc. de céder son contrat de transport C-0725 à 9194-2292 Québec inc., représentée par M. André Néron, et à Les Transports E. Verreault ltée, représentée par M. Guy Verreault;

ATTENDU que la clause 44 du contrat de transport par autobus permet de céder ou de transférer en tout ou en partie un contrat de transport avec l'accord écrit de la commission scolaire ;

CC-4575-06-08

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M^{me} Julie-Anne Decorby et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets autorise la cession du contrat C-0725 (circuits # 104, 105 et 106) aux entreprises 9194-2292 Québec inc. et Les Transports E. Verreault ltée dont les propriétaires sont respectivement MM. André Néron et Guy Verreault et ce, à compter du 1^{er} juillet 2008.

A D O P T É

8.2 Transport intersecteurs

CONSIDÉRANT que des élèves du secteur Saint-Félicien et Roberval fréquentent l'école Le Tournant et l'école secondaire Des Chutes ;

CONSIDÉRANT qu'aucun circuit n'existe dans cet axe ;

CONSIDÉRANT que ces élèves étaient transportés avec le retour de l'autobus du cégep pendant 138 jours et avec un minibus de Roberval à Dolbeau-Mistassini pendant 42 jours ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif de transport du 24 mai dernier ;

CC-4576-06-08

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M. Jean-Marc Mailloux et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets verse un montant de 275\$/jour à Autobus Néron inc. pour les 42 jours de transport et ce, pour l'année scolaire 2007-2008.

A D O P T É

8.3 Transport du midi

M^{me} Guylaine Frigon, régisseuse du transport scolaire, donne des informations financières concernant le transport du midi 2007-2008.

9. Ressources éducatives adultes et de la F.P.

9.1 **Mécanismes de suivi et de contrôle internes des effectifs scolaires en FGA**

ATTENDU la volonté du Service de la formation générale des adultes de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets de se doter d'un système harmonisé de gestion des opérations et des documents nécessaires à la validation des clientèles de ses centres de formation générale des adultes;

ATTENDU le souci de cette même organisation de satisfaire aux exigences du MELS définies dans le mandat de vérification externe des commissions scolaires émis annuellement par ce dernier;

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M^{me} Jeanine Caouette et RÉSOLU unanimement:

QUE la procédure "Mécanismes de suivi et de contrôle internes des effectifs scolaires en formation générale des adultes" pour l'année scolaire 2007-2008 soit adoptée telle que présentée.

A D O P T É

CC-4577-06-08

9.2 **Mécanismes de suivi et de contrôle internes des effectifs scolaires en FP**

ATTENDU la volonté du Service de la formation professionnelle de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets de se doter d'un système harmonisé de gestion des opérations et des documents nécessaires à la validation des clientèles de ses centres de formation professionnelle;

ATTENDU le souci de cette même organisation de satisfaire aux exigences du MELS définies dans le mandat de vérification externe des commissions scolaires émis annuellement par ce dernier;

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M^{me} Dorys Boily et RÉSOLU unanimement:

QUE la procédure "Mécanismes de suivi et de contrôle internes des effectifs scolaires en formation professionnelle" pour l'année scolaire 2007-2008 soit adoptée telle que présentée.

A D O P T É

CC-4578-06-08

9.3 **Frais de services FGA – FP – SAE 2008-2009**

ATTENDU les ajustements apportés à la liste du matériel acheté par l'élève en formation générale des adultes, en formation professionnelle et au Service aux entreprises, au regard de l'offre de service qui se veut en constante évolution;

ATTENDU également une volonté régionale d'uniformiser les coûts reliés aux frais de pré et de postformation chargés aux élèves de la formation générale des adultes, de la formation professionnelle et du Service aux entreprises;

En conséquence,

CC-4579-06-08

il est PROPOSÉ par M^{me} Chantale Arnold et RÉSOLU unanimement :

QUE la procédure "Frais de services en formation générale des adultes, en formation professionnelle et au Service aux entreprises" définissant les tarifs en vigueur pour l'année scolaire 2008-2009 révisée en date du 10 juin 2008 soit adoptée telle que présentée.

A D O P T É

9.4 Achat d'équipements

9.4.1 Processus d'appel d'offres pour l'acquisition d'un chargeur sur roues (Appel d'offres public 280890001)

ATTENDU l'appel d'offres public 280890001 pour l'achat d'un chargeur sur roues;

ATTENDU la réception et l'ouverture des soumissions de sept (7) soumissionnaires le mardi 3 juin 2008, à 11h00;

ATTENDU l'analyse des soumissions reçues et la non-conformité de chacune d'elles quant aux documents d'appel d'offres;

ATTENDU la clause de réserve au dossier d'appel d'offres;

En conséquence,

CC-4580-06-08

Il est PROPOSÉ par M. Gaétan Dufour et RÉSOLU unanimement :

D'annuler le processus d'appel d'offres et de n'accepter aucune des soumissions reçues.

A D O P T É

9.4.2 Processus d'appel d'offres pour l'acquisition d'une niveleuse (Appel d'offres public 270890086)

ATTENDU l'appel d'offres public 270890086 pour l'achat d'une niveleuse;

ATTENDU la réception et l'ouverture des soumissions de deux (2) soumissionnaires le mardi 3 juin 2008, à 11h30;

ATTENDU l'analyse des soumissions reçues et la non-conformité de chacune d'elles quant aux documents d'appel d'offres;

ATTENDU la clause de réserve au dossier d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

CC-4581-06-08

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Bélanger et RÉSOLU unanimement :

D'annuler le processus d'appel d'offres et de n'accepter aucune des soumissions reçues.

A D O P T É

9.5 Liste des projets ajoutés et des locations

La liste des projets ajoutés couvrant la période du 27 mai au 25 juin 2008 et celle des locations d'équipement sont déposées pour information.

10. Ressources humaines

10.1 Engagements

Mouvements de personnel

ATTENDU l'adoption du plan d'effectifs du personnel de soutien pour l'année scolaire 2008-2009;

ATTENDU les mouvements de personnel;

ATTENDU l'ouverture des postes vacants ou nouveaux postes;

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M. Jean-François Bélanger et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets procède à l'engagement des personnes ci-après désignées :

NOM	CLASSE D'EMPLOIS	DÉBUT	LIEU D'AFFECTATION
Manon Gauthier	Technicienne en travail social	25 août 08	École secondaire des Chutes
Sandra Boivin	Agente de bureau, classe 1	1 ^{er} juillet 08	Services financiers, C.A. Saint-Félicien
Véronique Cloutier	Secrétaire d'école	1 ^{er} juillet 08	École Bon-Pasteur
Irma Savard	Surveillante d'élèves	25 août 08	Polyvalente de Normandin

A D O P T É

Conseillère pédagogique en Français, Formation générale des jeunes

ATTENDU l'affichage du nouveau poste à temps plein, 35 heures par semaine, aux Services éducatifs, formation générale des jeunes, au niveau du français dont le lieu d'affectation reste à déterminer;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection composé de mesdames Chantale Arnold, Julie-Anne Decorby, commissaires, monsieur France Côté, directeur adjoint des écoles Notre-Dame-des-Anges et Saint-Louis-de-Gonzague, madame Chantale Simard, coordonnatrice des Services éducatifs, et madame Nadia Tremblay, coordonnatrice du Service des ressources humaines;

En conséquence,

CC-4583-06-08

il est PROPOSÉ par M^{me} Chantale Arnold et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets procède à l'engagement de la personne ci-après désignée :

Madame Sonia St-Gelais, Conseillère pédagogique, régulier temps plein, 35 heures par semaine, aux Services éducatifs, formation générale des jeunes, au niveau du français, à compter du 18 août prochain.

A D O P T É

Conseillère pédagogique en Univers social et développement personnel, Formation générale des jeunes

ATTENDU l'affichage du nouveau poste à temps plein, 35 heures par semaine, aux Services éducatifs, formation générale des jeunes, au niveau de l'Univers social et développement personnel, dont le lieu d'affectation reste à déterminer;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection composé de mesdames Chantale Arnold, Julie-Anne Decorby, commissaires, monsieur France Côté, directeur adjoint des écoles Notre-Dame-des-Anges et Saint-Louis-de-Gonzague, madame Chantale Simard, coordonnatrice des Services éducatifs, et madame Nadia Tremblay, coordonnatrice du Service des ressources humaines;

En conséquence,

CC-4584-06-08

il est PROPOSÉ par M^{me} Dorys Boily et RÉSOLU unanimement:

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets procède à l'engagement de la personne ci-après désignée :

Madame Julie Girard, Conseillère pédagogique, régulier temps plein, 35 heures par semaine, aux Services éducatifs, formation générale des jeunes, au niveau de l'Univers social et développement personnel, à compter du 18 août prochain.

A D O P T É

Animatrice de vie spirituelle et d'engagement communautaire

ATTENDU l'affichage du nouveau poste, régulier temps partiel, 21 heures par semaine, aux écoles Sainte-Thérèse et Sacré-Cœur de Dolbeau-Mistassini;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection composé de madame Blanche-Yvonne Potvin, monsieur Jean-Marc Mailloux, commissaires, monsieur Larry

Besson, directeur des écoles Sainte-Thérèse et Sacré-Cœur et madame Nadia Tremblay, coordonnatrice du Service des ressources humaines;

CC-4585-06-08

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M. Jean-Marc Mailloux et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets procède à l'engagement de la personne ci-après désignée :

Madame Guylaine Lavoie, Animatrice de vie spirituelle et d'engagement communautaire, régulier temps partiel, 21 heures par semaine, à compter du 1^{er} juillet 2008.

A D O P T É

Orthophoniste

CONSIDÉRANT les difficultés provinciales de recrutement relatives à l'emploi d'orthophoniste ;

CONSIDÉRANT la démission d'une orthophoniste le 28 mars 2008 ;

CONSIDÉRANT les besoins d'une troisième ressource en orthophonie ;

CONSIDÉRANT les efforts de recrutement déployés ;

CONSIDÉRANT les discussions au Comité des ressources humaines ;

CONSIDÉRANT l'intérêt potentiel manifesté par une finissante en orthophonie originaire de la région et son désir de revenir y travailler ;

CONSIDÉRANT la qualité du travail d'été en orthophonie effectué à la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets pour la période estivale 2006-2007 et ce, sous la supervision de madame Isabelle Tremblay, orthophoniste ;

CONSIDÉRANT les différentes rencontres avec cette orthophoniste auxquelles étaient présents mesdames Doris Girard, directrice des Services éducatifs, secteur jeunes, Jacqueline Lavertu, coordonnatrice des Services complémentaires, Nadia Tremblay, coordonnatrice du Service des ressources humaines et monsieur François Jeanrie, directeur du Service des ressources humaines ;

CONSIDÉRANT la qualité des échanges lors de ces rencontres, la pertinence de cette candidature et l'intérêt de celle-ci à l'égard du modèle présenté quant aux services d'orthophonie à instaurer à la commission scolaire ;

En conséquence,

CC-4586-06-08

il est PROPOSÉ par M^{me} Martine Langlais et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets procède à l'engagement de la personne ci-après désignée:

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets retienne la candidature de madame Julie Parent pour combler un poste régulier d'orthophoniste à temps plein, 35 heures par semaine, au centre administratif de Roberval, à compter du 2 septembre 2008.

A D O P T É

Psychoéducatrice

ATTENDU l'affichage du poste vacant, régulier temps plein, 35 heures par semaine, au niveau des écoles primaires et aux Services éducatifs, dont le lieu d'affectation reste à déterminer ;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection composé de mesdames Chantale Arnold, Julie-Anne Decorby, commissaires, monsieur France Côté, directeur adjoint des écoles Notre-Dame-des-Anges et Saint-Louis-de-Gonzague, madame Doris Girard, directrice des Services éducatifs, secteur jeunes, et madame Nadia Tremblay, coordonnatrice du Service des ressources humaines;

CC-4587-06-08

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M. Gaétan Dufour et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets procède à l'engagement de la personne ci-après désignée :

Madame Julie Ferland, Psychoéducatrice, régulier temps plein, 35 heures par semaine, aux Services éducatifs, formation générale des jeunes, dont l'entrée en fonction s'effectuera dès que possible.

A D O P T É

Agente de service social

ATTENDU les besoins exprimés au niveau de la toxicomanie;

ATTENDU le poste régulier temps plein, 28 heures par semaine, que détient l'agente de service social;

ATTENDU la fin du projet particulier de 2 ans en toxicomanie, 7 heures par semaine, auquel l'agente de service social était assignée;

ATTENDU la présentation du dossier au comité des ressources humaines;

En conséquence,

Il est PROPOSÉ par M^{me} Jeanine Caouette et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets procède à l'engagement de la personne ci-après désignée:

Madame Claudine Beaudet, Agente de service social, régulier temps plein, 35 heures par semaine, à la Polyvalente Jean-Dolbeau, à compter du 1^{er} juillet 2008.

CC-4588-06-08

A D O P T É

10.2 Sécurité d'emploi

Rescission de la résolution CC-4519-05-08

ATTENDU que la résolution CC-4519-05-08 de la séance du Conseil des commissaires du 27 mai 2008, relative à ce que M^{me} Odette Thibeault soit mise en disponibilité, à compter du 1^{er} juillet 2008, soit rescindée ;

CC-4589-06-08

En conséquence,

Il est PROPOSÉ par M^{me} Chantale Arnold et RÉSOLU unanimement :

QUE la résolution CC-4519-05-08 à l'effet que M^{me} Odette Thibeault soit mise en disponibilité à compter du 1^{er} juillet 2008, soit rescindée.

ADOPTÉ

Mise en disponibilité de M. Carl Clément (secteur : Formation professionnelle)

ATTENDU les excédents d'effectifs suite à l'identification des besoins d'enseignantes et d'enseignants pour la prochaine année scolaire;

ATTENDU que l'enseignant ci-dessous était inscrit sur la liste des enseignantes et enseignants en excédents d'effectifs et dans la liste des enseignants les moins anciens par spécialité;

ATTENDU qu'il est permanent à notre commission scolaire;

CC-4590-06-08

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M. Claude Larouche et RÉSOLU unanimement :

QUE M. Carl Clément, en provenance de la spécialité « Foresterie – sous-spécialité : Abattage et façonnage des bois » au Centre de formation professionnelle Dolbeau-Mistassini, soit mis en disponibilité à compter du 1^{er} juillet 2008 et ce, tel que prévu à la clause 5-3.18 A), (13-3.21) de la convention collective.

Toutefois, par application de la convention collective du secteur de la Formation professionnelle, chapitre 13, et par l'affectation par centre selon la capacité à enseigner dans la sous-spécialité concernée, soit « Abattage et façonnage des bois », M. Carl Clément est déplacé dans la sous-spécialité « Abattage et façonnage des bois ».

ADOPTÉ

Surplus d'affectation (Odette Thibeault) (secteur : Formation professionnelle)

ATTENDU les excédents d'effectifs suite à l'identification des besoins d'enseignantes et d'enseignants pour la prochaine année scolaire;

ATTENDU que l'enseignante ci-dessus n'a pas le critère de capacité pour se replacer dans la sous-spécialité « Abattage et façonnage des bois » où il y a un poste vacant;

ATTENDU que M. Carl Clément, mis en disponibilité, a pu être replacé dans la sous-spécialité « Abattage et façonnage des bois » vu sa capacité dans cette sous-spécialité;

ATTENDU que l'enseignante ci-haut est permanente à notre commission scolaire;

CC-4591-06-08

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M. Jean-François Bélanger et RÉSOLU unanimement :

QUE M^{me} Odette Thibeault, en provenance de la spécialité « Foresterie - sous-spécialité : Classement des bois débités » au Centre de formation professionnelle Dolbeau-Mistassini, soit en surplus d'affectation à compter du 1er juillet 2008 et ce, tel que prévu à la clause 13-7.23 de la convention collective.

A D O P T É

Rescision de la résolution CC-4520-05-08

ATTENDU que la résolution CC-4520-05-08 de la séance du Conseil des commissaires du 27 mai 2008, relative à ce que M. Marcial St-Gelais soit mis en disponibilité, à compter du 1^{er} juillet 2008, soit rescindée ;

CC-4592-06-08

En conséquence,

Il est PROPOSÉ par M^{me} Carmelle Guérin et RÉSOLU unanimement:

QUE la résolution CC-4520-05-08 à l'effet que M. Marcial St-Gelais soit mis en disponibilité à compter du 1^{er} juillet 2008, soit rescindée.

A D O P T É

Mise en disponibilité de M. Pierre-Marie Plourde (secteur : Formation professionnelle)

ATTENDU les excédents d'effectifs suite à l'identification des besoins d'enseignantes et d'enseignants pour la prochaine année scolaire;

ATTENDU que l'enseignant ci-dessous était inscrit sur la liste des enseignantes et enseignants en excédents d'effectifs et dans la liste des enseignants les moins anciens par champ;

ATTENDU qu'il est permanent à notre commission scolaire;

CC-4593-06-08

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M^{me} Dorys Boily et RÉSOLU unanimement :

QUE M. Pierre-Marie Plourde, en provenance de la spécialité « Foresterie – Abattage et façonnage des bois » au Centre de formation professionnelle Dolbeau-Mistassini, soit mis en disponibilité à compter du 1^{er} juillet 2008 et ce, tel que prévu à la clause 5-3.18 A), (13-3.21) de la convention collective.

Toutefois, par application de la convention collective du secteur de la Formation professionnelle, chapitre 13, et par l'affectation par centre selon la capacité à enseigner dans la sous-spécialité concernée, soit « Abattage et façonnage des bois », M. Pierre-Marie Plourde est replacé dans la sous-spécialité « Abattage et façonnage des bois ».

A D O P T É

Surplus d'affectation (Marcial St-Gelais) (secteur : Formation professionnelle)

ATTENDU les excédents d'effectifs suite à l'identification des besoins d'enseignantes et d'enseignants pour la prochaine année scolaire;

ATTENDU que l'enseignant ci-dessus n'a pas le critère de capacité pour se replacer dans la sous-spécialité « Abattage et façonnage des bois » où il y a un poste vacant;

ATTENDU que M. Pierre-Marie Plourde, mis en disponibilité, a pu être replacé dans la sous-spécialité « Abattage et façonnage des bois » vu sa capacité dans cette sous-spécialité;

ATTENDU que l'enseignant ci-haut est permanent à notre commission scolaire;

En conséquence,

il est proposé par M. Gaétan Dufour et RÉSOLU unanimement :

Que M. Marcial St-Gelais, en provenance de la spécialité « Foresterie - sous-spécialité : Classement des bois débités » au Centre de formation professionnelle Dolbeau-Mistassini, soit en surplus d'affectation à compter du 1^{er} juillet 2008 et ce, tel que prévu à la clause 13-7.23 de la convention collective.

A D O P T É

10.3 **Rémunération des commissaires**

10.3.1 **Rémunération des commissaires 2007-2008**

ATTENDU le décret 836-2000 effectif à compter du 1er juillet 2000 du gouvernement du Québec qui détermine les montants annuels maxima qu'une commission scolaire peut accorder à ses commissaires;

ATTENDU la résolution CC-4319-11-07 adoptée le 27 novembre 2007 concernant la rémunération des commissaires pour 2007-2008;

ATTENDU qu'une partie de l'enveloppe allouée à la rémunération avait été réservée pour la participation à des comités «sélection et étude de soumissions»;

ATTENDU les discussions des commissaires;

ATTENDU le versement de la rémunération aux commissaires ayant pris part à ces comités;

ATTENDU un solde de 2 335,15\$ sur le montant réservé sur la rémunération des commissaires;

CC-4595-06-08

En conséquence,

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Marc Mailloux et RÉSOLU unanimement :

QUE ce solde, issu de l'enveloppe prévue à la rémunération des commissaires, soit versé en rémunération aux commissaires en poste le 28 novembre selon la formule ci-dessous :

2 335,15\$ /23 commissaires = 101,52\$

A D O P T É

10.3.2 Indexation de la rémunération des commissaires pour l'année scolaire 2008-2009

ATTENDU le décret 836-2000 effectif à compter du 1^{er} juillet 2000 du gouvernement du Québec qui détermine les montants annuels maxima qu'une commission scolaire peut accorder à ses commissaires;

ATTENDU la résolution CC-4319-11-07 adoptée le 27 novembre 2007 et l'application de la majoration annuelle (2,2 %) indiquée par la Fédération des commissions scolaires du Québec pour 2008-2009;

ATTENDU l'article 175 de la Loi sur l'instruction publique qui permet au Conseil des commissaires de déterminer la rémunération à être versée à ses membres pour les services rendus à la commission scolaire;

ATTENDU que le projet de rémunération pour la période débutant le 1^{er} juillet 2008 n'excède pas le montant annuel maximum prévu au décret 836-2000;

M^{me} Blanche-Yvonne Potvin indique sa dissidence à la réserve d'un montant pour la participation à des comités.

CC-4596-06-08

En conséquence,

Il est PROPOSÉ par M^{me} Martine Langlais et RÉSOLU majoritairement :

QUE la rémunération des commissaires de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets, à compter du 1^{er} juillet 2008 soit établie de la façon suivante :

Présidence du conseil :	19 418,00\$
Vice présidence du conseil :	8 749,00\$
Commissaire : 6 540,00\$ X 21 (commissaires) =	137 340,00\$

Participation à des comités « sélection et étude de soumissions » : (Dans l'éventualité d'un solde, celui-ci sera réinjecté dans l'enveloppe de la rémunération initiale prévue pour les commissaires).	5 123,00\$
--	------------

Total = 170 630,00\$

A D O P T É

Suspension de la réunion

CC-4597-06-08

Il est PROPOSÉ par M^{me} Martine Langlais et RÉSOLU unanimement :

QUE la réunion soit suspendue pour une quinzaine de minutes. Il est 21 h 5.

A D O P T É

Reprise de la réunion

CC-4598-06-08

Il est PROPOSÉ par M. Gaétan Dufour et RÉSOLU unanimement :

QUE la réunion soit reprise à 21 h 20.

A D O P T É

11. **Ressources financières**11.1 **Tarification des frais de kilométrage au 1^{er} juillet 2008**

ATTENDU les variations du prix de l'essence au Saguenay-Lac-Saint-Jean au cours des derniers mois ;

ATTENDU que la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets désire compenser cette variation de la tarification actuelle ;

ATTENDU l'article 14.0 de la politique qui stipule que la politique sera révisée trimestriellement au cours de l'année selon une planification préparée par les Services des ressources financières ;

En conséquence,

CC-4599-06-08

il est PROPOSÉ par M. Alain Leclerc et RÉSOLU unanimement :

Que la politique "Frais de déplacement, de séjour et de représentation, indemnités et allocations" soit révisée à compter du 1^{er} juillet 2008 selon la tarification suivante :

Tarification : de 0,45 \$ du kilomètre
de 0,54 \$ du kilomètre (routes non asphaltées)

A D O P T É

11.2 **Budget 2008-2009 et fixation du taux de la taxe scolaire**

ATTENDU que, conformément à la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets doit adopter et transmettre au ministre son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2008-2009;

ATTENDU que ce budget prévoit des revenus égaux aux dépenses;

ATTENDU que l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 2 386 230 746 \$ en conformité avec la loi et les règles budgétaires 2008-2009;

ATTENDU que le budget prévoit que le taux de la taxe scolaire est fixé à 0,35 \$ par 100 \$ d'évaluation;

ATTENDU que ce taux respecte les limites prévues par la loi;

CC-4600-06-08

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M^{me} Marie-Eve Paré et RÉSOLU unanimement :

QUE le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et que le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,35 \$ par 100 \$ d'évaluation uniformisée.

A D O P T É

11.3 Budget des écoles et des centres 2008-2009

Dans le cadre du processus budgétaire 2008-2009, la commission scolaire approuve le budget des écoles et des centres.

Le budget d'un établissement est sans effet tant qu'il n'est pas approuvé par la commission scolaire.

Les budgets des écoles et des centres sont déterminés selon les règles de financement 2008-2009 élaborées par les Services des ressources financières et matérielles.

En conséquence,

CC-4601-06-08

Il est PROPOSÉ par M^{me} Carmelle Guérin et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets approuve les budgets 2008-2009 des écoles et des centres.

Budget annuel des écoles (bâtisses) 2008-2009

Boisjoli/des Deux-Lacs (Lac-Bouchette)	71 008 \$
Boisjoli/des Deux-Lacs (Saint-François-de-Sales)	12 355
Sainte-Hedwidge	34 953
Benoît-Duhamel	149 789
Notre-Dame	119 396
Jolivent/L'Arbrisseau	71 530
L'Arbrisseau (bâtisse)	9 256
Cité étudiante	612 344
Édifice de la formation à l'emploi (Cité étudiante)	4 896
Maria-Goretti	49 947
Carrefour étudiant	48 242
Hébert	119 413
Mgr Bluteau	114 274
Jeanne-Mance/Pie XII (bâtisse Jeanne-Mance)	110 847

Jeanne-Mance/Pie XII (bâtisse Pie XII)	13 766
Polyvalente des Quatre-Vents	494 703
Sainte-Marie	81 635
Jean XXIII/Saint-Lucien (Saint-Thomas-Didyme)	51 257
Jean XXIII/Saint-Lucien (Saint-Edmond-les-Plaines)	9 581
Sainte-Lucie	74 823
Notre-Dame-de-Lourdes	54 743
Polyvalente de Normandin	374 387
Sacré-Cœur	85 893
Saint-Louis-de-Gonzague	37 399
Sainte-Thérèse	138 783
Le Tournant	48 495
Bon-Pasteur	54 106
Hélène-Laliberté	30 052
Notre-Dame-des-Anges	205 874
La Source	25 364
Les Prés Verts	32 360
Polyvalente Jean-Dolbeau	427 302
Secondaire des Chutes	343 370
	<hr/>
	4 112 146 \$

Budget des centres de formation professionnelle 2008-2009

C.F.P. & S.A.E. de Dolbeau-Mistassini	9 331 019 \$
C.F.P. & S.A.E. de Roberval—Saint-Félicien	3 878 977

Budget des centres d'éducation des adultes 2008-2009

C.É.A. Le Parcours/Henri-Bourassa	1 473 363 \$
C.É.A. L'Envol/Le Retour	2 590 255

A D O P T É

11.4 Budget des Conseils d'établissement 2008-2009

ATTENDU la politique « Répartition des ressources financières aux établissements, aux services administratifs et aux comités » adoptée le 25 mars 2008;

ATTENDU la directive « Budget de fonctionnement des Conseils d'établissement » adoptée le 25 mars 2008 ;

CC-4602-06-08

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M. Jean-François Bélanger et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accorde les budgets des conseils d'établissement de la façon suivante, pour l'année scolaire 2008-2009 :

Pour chaque conseil d'établissement :
Montant de base de 500 \$

Montant per capita de 30 \$ par membre officiel.

Tout solde positif ou négatif sera reconduit au budget de l'année suivante ;

QUE copie de la présente résolution soit transmise aux présidentes et aux présidents des conseils d'établissement.

A D O P T É

11.5 **Budget du Comité de parents 2008-2009**

ATTENDU la politique « Répartition des ressources financières aux établissements, aux services administratifs et au Comités » ;

ATTENDU la directive « Budget de fonctionnement du Comité de parents » ;

En conséquence,

Il est PROPOSÉ par M. Bernard Potvin et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accorde une somme budgétaire de 8 000 \$ au Comité de parents pour l'année scolaire 2008-2009.

A D O P T É

CC-4603-06-08

11.6 **Budget du Comité EHDAA 2008-2009**

ATTENDU la politique "Répartition des ressources financières aux établissements, aux services administratifs et aux comités" adoptée le 25 mars 2008;

ATTENDU la directive « Budget de fonctionnement du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage » adoptée le 25 mars 2008 ;

ATTENDU qu'une somme budgétaire est déterminée annuellement ;

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M. Jean-Marc Mailloux et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accorde une somme budgétaire de 3 500,00 \$ au Comité EHDAA pour l'année scolaire 2008-2009.

A D O P T É

CC-4604-06-08

11.7 **Autorisation d'emprunts**

ATTENDU l'autorisation d'emprunts temporaires émise par la Direction générale du financement et de l'équipement ;

En conséquence,

CC-4605-06-08

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Bélanger et RÉSOLU unanimement:

QUE le directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets le contrat de crédit variable basé sur l'autorisation d'emprunts temporaires émise par la Direction générale du financement et de l'équipement, lesquels emprunts ne doivent pas excéder la marge mensuelle établie pour la période du 1^{er} juillet 2008 au 31 décembre 2008 pour financer les dépenses de fonctionnement et d'investissements de la commission scolaire ainsi que les échéances de capital échues ou échéant au cours de la période concernée.

Juillet 2008	14 041 440 \$
Août 2008	16 739 317 \$
Septembre 2008	21 679 767 \$
Octobre 2008	22 839 950 \$
Novembre 2008	21 994 491 \$
Décembre 2008	37 502 458 \$

A D O P T É

12. Ressources matérielles

12.1 Réaménagement des gymnases et vestiaires – École secondaire Des Chutes de Dolbeau-Mistassini

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été fait pour des travaux de réaménagement des gymnases et vestiaires de l'École secondaire Des Chutes de Dolbeau-Mistassini ;

ATTENDU l'analyse des soumissions reçues par les Services des ressources matérielles, à savoir :

Construction A.Ouellet de Dolbeau-Mistassini :	219 640,00 \$, taxes
incluses	
Construction Boudreault et Fils de Dolbeau-Mistassini :	229 997,49 \$, taxes
incluses	

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire est conforme ;

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M. Gaétan Dufour et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accorde le contrat pour les travaux de réaménagement des gymnases et vestiaires de l'École secondaire Des Chutes de Dolbeau-Mistassini au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction A. Ouellet de Dolbeau-Mistassini, au montant de 219 640,00 \$, taxes incluses ;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la commission scolaire.

A D O P T É

12.2 Contrat d'entretien ménager – École Cité étudiante de Roberval

ATTENDU que la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets a procédé par appel d'offres public pour le contrat d'entretien ménager de l'école Cité étudiante de Roberval ;

ATTENDU l'analyse des soumissions reçues par les Services des ressources matérielles, à savoir :

École Cité étudiante, Roberval	2008-2009	2009-2010	2010-2011	Total (plus les taxes applicables)	
Daniel Blanchette	208 000,00 \$	208 000,00 \$	208 994,00 \$	624 994,00 \$	
Philippe Ouellet et fils Ltée	210 033,00 \$	212 553,39 \$	215 104,03 \$	637 690,42 \$	
Chaîne de travail adaptée	224 040,00 \$	230 700,00 \$	237 600,00 \$	692 340,00 \$	non conforme
Nettoyeur R.S.	225 000,00 \$	225 000,00 \$	225 000,00 \$	675 000,00 \$	non conforme
Coop de travail	246 840,00 \$	249 840,00 \$	252 840,00 \$	749 520,00 \$	
Maintenance DEL					
GPR Maintenance management	273 769,03 \$	279 244,41 \$	284 829,30 \$	837 842,74 \$	

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire est conforme ;

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M^{me} Julie-Anne Decorby et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accorde le contrat d'entretien ménager de l'école Cité étudiante de Roberval au plus bas soumissionnaire conforme soit Daniel Blanchette de Saint-François-de-Sales pour les années 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011, au montant de 624 994,00 \$, plus les taxes applicables ;

QUE le directeur général et le président soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la commission scolaire.

A D O P T É

12.3 Contrat d'entretien ménager – École Benoît-Duhamel de Roberval

ATTENDU que la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets a procédé par appel d'offres public pour le contrat d'entretien ménager de l'école Benoît-Duhamel de Roberval ;

ATTENDU l'analyse des soumissions reçues par les Services des ressources matérielles, à savoir :

École Benoît-Duhamel Roberval	2008-2009	2009-2010	2010-2011	Total (plus les taxes applicables)	
Chaîne de travail adaptée	45 000,00 \$	46 350,00 \$	47 760,00 \$	139 110,00 \$	non conforme
Nettoyeur R.S.	49 000,00 \$	50 000,00 \$	51 000,00 \$	150 000,00 \$	non conforme

Coop de travail Maintenance DEL	63 547,00 \$	64 297,00 \$	65 047,00 \$	192 891,00 \$
Daniel Blanchette	86 000,00 \$	86 997,00 \$	86 997,00 \$	259 994,00 \$

ATTENDU que les 1^{er} et 2^e plus bas soumissionnaires ne sont pas conformes ;

ATTENDU que le 3^e plus bas soumissionnaire est conforme ;

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M. Gaétan Dufour et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accorde le contrat d'entretien ménager de l'école Benoît-Duhamel de Roberval au plus bas soumissionnaire conforme soit Coop de travail Maintenance DEL de Chicoutimi pour les années 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011, au montant de 192 891,00 \$, plus les taxes applicables ;

QUE le directeur général et le président soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la commission scolaire.

A D O P T É

12.4 Contrat d'entretien ménager – École Chanoine-Simard de Dolbeau-Mistassini

ATTENDU que la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets a procédé par appel d'offres public pour le contrat d'entretien ménager de l'école Chanoine-Simard de Dolbeau-Mistassini;

ATTENDU l'analyse des soumissions reçues par les Services des ressources matérielles, à savoir :

École Chanoine-Simard Dolbeau-Mistassini	2008-2009	2009-2010	2010-2011	Total (plus les taxes applicables)	
Patrick Lagarde	88 761,18 \$	91 114,50 \$	9 223,22 \$	189 098,90 \$	désistement
Sanitaire M.L.inc.	87 935,26 \$	89 693,96 \$	91 487,84 \$	269 117,06 \$	non conforme
Entreprises Bertrand Vallée	100 488,00 \$	101 995,32 \$	103 525,24 \$	306 008,56 \$	
Madeleine Boutin	102 000,00 \$	104 000,00 \$	105 000,00 \$	311 000,00 \$	
Coop de Travail Maintenance DEL	102 850,00 \$	104 000,00 \$	105 250,00 \$	312 100,00 \$	

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire s'est désisté ;

ATTENDU que le 2^e plus bas soumissionnaire n'est pas conforme ;

ATTENDU que le 3^e plus bas soumissionnaire est conforme ;

En conséquence,

CC-4608-06-08

CC-4609-06-08

il est PROPOSÉ par M^{me} Chantale Arnold et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accorde le contrat d'entretien ménager de l'école Chanoine-Simard de Dolbeau-Mistassini au 3^e plus bas soumissionnaire conforme soit Entreprises Bertrand Vallée de Dolbeau-Mistassini pour les années 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011, au montant de 306 008,56 \$, plus les taxes applicables ;

QUE le directeur général et le président soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la commission scolaire.

A D O P T É

12.5 Contrat de service pour le transport du courrier intersecteurs

ATTENDU que la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets a procédé par appel d'offres public pour le contrat de service pour le transport du courrier intersecteurs;

ATTENDU les soumissions reçues pour le prix par jour travaillé ;

	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Bernard Dubé	71,89 \$	74,65 \$	77,42 \$
Céline Landry	75,00 \$	75,00 \$	75,00 \$
Gisèle Godin	75,00 \$	76,50 \$	78,00 \$
Duchesne Kapatakan	75,00 \$	80,00 \$	84,00 \$
Yvon Coulombe	88,00 \$	88,75 \$	89,75 \$
Jeanne D'Arc Gamache	142,00 \$	162,00 \$	182,00 \$
Gilles Baril	162,08 \$	169,13 \$	176,18 \$
Dufour et Frères inc.	241,80 \$	258,73 \$	276,84 \$

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire est conforme ;

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M^{me} Jeanine Caouette et RÉSOLU unanimement :

Que la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accorde le contrat de transport du courrier intersecteurs au plus bas soumissionnaire conforme soit Bernard Dubé de Sainte-Jeanne d'Arc à compter du 1^{er} juillet 2008. Le contrat prendra fin le 30 juin 2011 à moins que l'une ou l'autre des parties ne décide d'y mettre fin sans autre motif sur préavis écrit d'un mois ;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat.

A D O P T É

12.6 Contrat de service pour le transport du courrier secteur Roberval

ATTENDU que la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets a procédé par appel d'offres public pour le contrat de service pour le transport du courrier secteur Roberval ;

ATTENDU les soumissions reçues pour le prix par jour travaillé ;

	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Yvon Coulombe	49,00 \$	49,95 \$	50,75 \$ (désistement)
Duchesne Kapatakan	75,00 \$	79,00 \$	83,00 \$
Céline Landry	80,00 \$	80,00 \$	80,00 \$
Gilles Baril	81,58 \$	85,13 \$	88,68 \$
Jeanne D'Arc Gamache	76,00 \$	88,00 \$	100,00 \$
Dufour et Frères inc.	251,47 \$	269,07 \$	287,90 \$

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire s'est désisté de sa soumission retenue comme le plus bas soumissionnaire conforme ;

ATTENDU que le deuxième plus bas soumissionnaire est conforme ;

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M. Claude Larouche et RÉSOLU unanimement :

Que la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accorde le contrat de transport du courrier secteur Roberval au 2^e plus bas soumissionnaire conforme soit Duchesne Kapatakan de Mashteuiatsh à compter du 1^{er} juillet 2008. Le contrat prendra fin le 30 juin 2011 à moins que l'une ou l'autre des parties ne décide d'y mettre fin sans autre motif sur préavis écrit d'un mois ;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat.

ADOPTÉ

12.7 Contrat de service pour le transport du courrier secteur Dolbeau-Mistassini

ATTENDU que la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets a procédé par appel d'offres public pour le contrat de service pour le transport du courrier secteur Dolbeau-Mistassini;

ATTENDU les soumissions reçues pour le prix par jour travaillé ;

	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Le Tournant 3F inc.	20,93 \$	25,12 \$	30,14 \$
Estelle Côté	37,00 \$	38,00 \$	39,00 \$
Bernard Dubé	39,00 \$	40,50 \$	42,00 \$
Gisèle Godin	40,00 \$	41,00 \$	42,00 \$
Gilles Baril	53,25 \$	55,25 \$	57,25 \$
Duchesne Kapatakan	54,00 \$	59,00 \$	64,00 \$
Dufour et Frères inc.	120,90 \$	129,36 \$	138,42 \$
Électronique Perreault & St-Hilaire inc.	139,50 \$	149,50 \$	159,50 \$

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire est conforme ;

En conséquence,

CC-4611-06-08

CC-4612-06-08

il est PROPOSÉ par M. Jean-Marc Mailloux et RÉSOLU unanimement :

Que la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accorde le contrat de transport du courrier secteur Dolbeau-Mistassini au plus bas soumissionnaire conforme soit Le Tournant 3F inc. de Dolbeau-Mistassini à compter du 1^{er} juillet 2008. Le contrat prendra fin le 30 juin 2011 à moins que l'une ou l'autre des parties ne décide d'y mettre fin sans autre motif sur préavis écrit d'un mois ;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat.

A D O P T É

12.8 Aménagement de la cour d'école Bon-Pasteur

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été fait concernant l'aménagement de la cour d'école Bon-Pasteur de Sainte-Jeanne d'Arc ;

ATTENDU l'analyse des soumissions reçues par les Services des ressources matérielles à savoir ;

Terrassement C. Dumais enr. de Dolbeau-Mistassini :	10 290,00\$, taxes incluses
Gravier R.S.L. de Roberval :	11 895,90\$, taxes incluses
R. Ouellet et Fils inc. de Saint-Ludger-de-Milot :	17 640,00\$, taxes incluses

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire est conforme ;

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M. Gaétan Dufour et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accorde le contrat d'aménagement de la cour d'école Bon-Pasteur de Sainte-Jeanne d'Arc, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Terrassement C. Dumais enr. de Dolbeau-Mistassini, au montant de 10 290,00 \$, taxes incluses ;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la commission scolaire.

A D O P T É

12.9 Aménagement de la cour d'école Les Prés Verts

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été fait concernant l'aménagement de la cour d'école Les Prés Verts de Saint-Augustin ;

ATTENDU l'analyse des soumissions reçues par les Services des ressources matérielles à savoir ;

Terrassement C. Dumais enr. de Dolbeau-Mistassini :	22 585,00 \$, taxes incluses
Gravier R.S.L. de Roberval :	23 665,37 \$, taxes incluses
R. Ouellet et Fils inc. de Saint-Ludger-de-Milot :	28 375,00 \$, taxes incluses

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire est conforme ;

CC-4614-06-08

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M^{me} Chantale Arnold et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accorde le contrat d'aménagement de la cour d'école Les Prés Verts de Saint-Augustin, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Terrassement C. Dumais enr. de Dolbeau-Mistassini, au montant de 22 585,00 \$, taxes incluses ;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la commission scolaire.

A D O P T É

12.10 Aménagement de la cour d'école La Source

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été fait concernant l'aménagement de la cour d'école La Source de Saint-Ludger-de-Milot ;

ATTENDU l'analyse des soumissions reçues par les Services des ressources matérielles à savoir ;

Gravier R.S.L. de Roberval :	14 881,44 \$, taxes incluses
Terrassement C. Dumais enr. de Dolbeau-Mistassini :	16 366,88 \$, taxes incluses
R. Ouellet et Fils inc. de Saint-Ludger-de-Milot :	16 927,00 \$, taxes incluses

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire est conforme ;

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M^{me} Chantale Arnold et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accorde le contrat d'aménagement de la cour d'école La Source de Saint-Ludger-de-Milot, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Gravier R.S.L. de Roberval, au montant de 14 881,44 \$, taxes incluses ;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la commission scolaire.

A D O P T É

CC-4615-06-08

12.11 Aménagement de la cour d'école Jolivent

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été fait concernant l'aménagement de la cour d'école Jolivent de Chambord ;

ATTENDU l'analyse des soumissions reçues par les Services des ressources matérielles à savoir ;

Rock Guay contracteur inc. de Roberval :	13 319,25 \$, taxes incluses
Gravier R.S.L. de Roberval :	27 152,43 \$, taxes incluses
Terrassement C. Dumais enr. de Dolbeau-Mistassini :	38 992,67 \$, taxes incluses

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire est conforme ;

CC-4616-06-08

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M^{me} Carmelle Guérin et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accorde le contrat d'aménagement de la cour d'école Jolivent de Chambord, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Rock Guay contracteur inc. de Roberval, au montant de 13 319,25 \$, taxes incluses ;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la commission scolaire.

A D O P T É

12.12 Aménagement de la cour d'école L'Arbrisseau

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été fait concernant l'aménagement de la cour d'école L'Arbrisseau de Saint-André ;

ATTENDU l'analyse des soumissions reçues par les Services des ressources matérielles à savoir ;

Gravier R.S.L. de Roberval :	23 364,00 \$, taxes incluses
Terrassement C. Dumais enr. de Dolbeau-Mistassini :	24 453,00 \$, taxes incluses

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire est conforme ;

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M^{me} Julie-Anne Decorby et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accorde le contrat d'aménagement de la cour d'école L'Arbrisseau de Saint-André, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Gravier R.S.L. de Roberval, au montant de 23 364,00 \$, taxes incluses ;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la commission scolaire.

A D O P T É

12.13 Aménagement de la cour d'école des Deux-Lacs

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été fait concernant l'aménagement de la cour d'école des Deux-Lacs de Lac-Bouchette ;

ATTENDU l'analyse des soumissions reçues par les Services des ressources matérielles à savoir ;

Rock Guay contracteur inc. de Roberval :	16 366,87 \$, taxes incluses
Gravier R.S.L. de Roberval :	26 131,69 \$, taxes incluses
Terrassement C. Dumais enr. de Dolbeau-Mistassini :	47 202,07 \$, taxes incluses

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire est conforme ;

CC-4617-06-08

CC-4618-06-08

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M^{me} Dorys Boily et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accorde le contrat d'aménagement de la cour d'école des Deux-Lacs de Lac-Bouchette, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Rock Guay contracteur inc. de Roberval, au montant de 16 366,87 \$, taxes incluses ;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la commission scolaire.

A D O P T É

12.14 Aménagement de la cour d'école Benoît-Duhamel

ATTENDU qu'un appel d'offres sur invitation a été fait à huit (8) entrepreneurs du secteur de Roberval concernant l'aménagement de la cour d'école Benoît-Duhamel de Roberval ;

ATTENDU l'analyse des soumissions reçues par les Services des ressources matérielles à savoir ;

Rock Guay contracteur inc. de Roberval :	7 336,87 \$, taxes incluses
Excavation J.P. et G.Guay inc. de Roberval :	12 000,00 \$, taxes incluses
Gravier R.S.L. de Roberval :	15 686,81 \$, taxes incluses
Terrassement Ross de Roberval :	23 873,06 \$, taxes incluses

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire est conforme ;

CC-4619-06-08

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M^{me} Carmelle Guérin et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accorde le contrat d'aménagement de la cour d'école Benoît-Duhamel de Roberval, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Rock Guay contracteur inc. de Roberval, au montant de 7 336,87 \$, taxes incluses ;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la commission scolaire.

A D O P T É

12.15 Construction d'une gloriette (gazebo) pour la cour d'école Benoît-Duhamel

ATTENDU qu'un appel d'offres sur invitation a été fait à neuf (9) entrepreneurs du secteur de Roberval concernant la construction d'une gloriette (gazebo) pour la cour d'école Benoît-Duhamel de Roberval ;

ATTENDU l'analyse des soumissions reçues par les Services des ressources matérielles à savoir ;

Construction Tanguay Bonneau enr. de Roberval : 8 804,25 \$, taxes incluses
Constructions BC Robertson inc. de Mashteuiatsh : 9 087,00 \$, taxes incluses

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire est conforme ;

CC-4620-06-08

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M. Claude Larouche et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accorde le contrat de construction d'une gloriette (gazebo) pour la cour d'école Benoît-Duhamel de Roberval, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Tanguay Bonneau enr. de Roberval, au montant de 8 804,25 \$, taxes incluses ;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la commission scolaire.

A D O P T É

12.16 **Construction d'une gloriette (gazebo) pour la cour d'école Bon-Pasteur**

ATTENDU qu'un appel d'offres sur invitation a été fait à cinq (5) entrepreneurs concernant la construction d'une gloriette (gazebo) pour la cour d'école Bon-Pasteur de Sainte-Jeanne d'Arc ;

ATTENDU l'analyse des soumissions reçues par les Services des ressources matérielles à savoir ;

Construction Boudreault et Fils de Dolbeau-Mistassini : 9 470,21 \$, taxes incluses
Construction BM de Normandin : 14 900,00 \$, taxes incluses

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire est conforme ;

CC-4621-06-08

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M. Jean-Marc Mailloux et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accorde le contrat de construction d'une gloriette (gazebo) pour la cour d'école Bon-Pasteur de Sainte-Jeanne d'Arc, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Boudreault et Fils de Dolbeau-Mistassini, au montant de 9 470,21 \$, taxes incluses ;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la commission scolaire.

A D O P T É

12.17 **Travaux de construction d'un Centre de formation et de transfert technologique en opérations forestières – C.F.P. Dolbeau-Mistassini**

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été fait pour la construction du centre de formation et de transfert technologique en opérations forestières de Dolbeau-Mistassini ;

ATTENDU l'analyse des soumissions par les professionnels au dossier, à savoir ;

Construction Guy Bonneau de Dolbeau-Mitassini :	2 042 600,00 \$, taxes incluses
Construction Martin Rousseau inc. de Dolbeau-Mistassini :	2 389 431,25 \$, taxes incluses
Construction M.I.S. d'Albanel :	Non soumissionné
Raoul Beaulieu Inc. de Charlesbourg :	Non soumissionné
Armatures Bois-Francis inc. de Victoriaville :	Non soumissionné
Construction Unibec inc. de Dolbeau-Mistassini :	Non soumissionné
Construction Bon-Air inc. de Saint-Félicien :	Non soumissionné
Construction BM de Normandin :	Non soumissionné
Construction A. Ouellet de Dolbeau-Mistassini:	Non soumissionné

ATTENDU que suite à l'ouverture des soumissions, le coût du projet global estimé à 2 500 000,00 \$ est supérieur aux estimés prévus initialement par la Commission scolaire et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ;

ATTENDU que le financement prévu et confirmé à date se lit comme suit :

MELS :	600 000,00 \$
Revenus spécifiques :	150 000,00 \$
Participation de la CS prévue :	750 000,00 \$
	1 500 000,00 \$
Projet global (estimé) :	2 500 000,00 \$
Insuffisance de financement :	1 000 000,00 \$

ATTENDU que l'insuffisance du financement est de 1 000 000,00 \$ et non de 600 000,00 \$ comme estimé par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ;

ATTENDU l'incapacité financière pour la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets de participer au-delà de 750 000,00 \$ comme prévu initialement ;

ATTENDU qu'une demande d'allocation supplémentaire pour compléter le financement de la construction d'un centre de formation et de transfert technologique en opérations forestières pour le C.F.P. Dolbeau-Mistassini est nécessaire de la part du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour un montant de 1 000 000,00 \$;

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M^{me} Jeanine Caouette et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accorde le contrat des travaux de construction d'un centre de formation et de transfert technologique en opérations forestières pour le Centre de formation professionnelle Dolbeau-Mistassini (mesure 50512) au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Guy Bonneau de Dolbeau-Mistassini, au montant de 2 042 600,00 \$, taxes incluses, conditionnelle à l'acceptation par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, d'accorder une aide supplémentaire de 1 000 000,00 \$ au projet ci-haut mentionné afin que ce dernier puisse se réaliser ;

QU'après l'acceptation par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le président et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire.

A D O P T É

12.18 **Hydro-Québec – Nouvelle alimentation électrique 600 volts – Nouveau bâtiment CFP Dolbeau-Mistassini**

ATTENDU que pour la réalisation du projet « Centre de formation et de transfert technologique en opérations forestières de Dolbeau-Mistassini », il est nécessaire que pour alimenter la bâtisse, Hydro-Québec doit faire des travaux de modification et prolongement de ligne ;

ATTENDU que le sommaire des coûts préliminaires de modification et de prolongement de ligne établi par Hydro-Québec est au montant total de 235 283,42 \$, taxes incluses ($\pm 30\%$);

ATTENDU que selon les charges que nous avons dans le dossier de 222 Kw, nous avons droit à un crédit de 77 \$ / Kw par année pour une durée de cinq ans, pour un remboursement possible de 85 470 \$;

ATTENDU qu'Hydro-Québec a un autre client qui démontre de l'intérêt à s'alimenter par la même ligne, et que de ce fait, cette nouvelle charge pourrait permettre de diminuer le montant de notre contribution en ayant droit à un crédit supplémentaire (X \$ / Kw) comme pour notre dossier;

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M. Jean-Marc Mailloux et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets autorise Hydro-Québec à procéder aux travaux de modification et prolongement de ligne afin d'alimenter en électricité le nouveau bâtiment prévu pour le Centre de formation professionnelle de Dolbeau-Mistassini au montant de 235 283,42 \$ ($\pm 30\%$) , taxes incluses, conditionnelle à l'acceptation par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, d'accorder une aide supplémentaire suffisante au projet ci-haut mentionné.

QU'après l'acceptation par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le président et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire.

A D O P T É

12.19 **Demande de la Municipalité de Saint-Félicien**

MM. Bernard Potvin et Claude Larouche ont participé à une rencontre avec des représentants de la Municipalité de Saint-Félicien concernant un projet de construction d'un centre communautaire. La Municipalité demande d'acheter une partie du terrain du Centre administratif de Saint-Félicien.

M. Rousseau indique qu'une lettre sera expédiée à la Municipalité de Saint-Félicien leur indiquant que la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets débutera le processus administratif auprès du MELS pour la disposition d'une partie de terrain.

13. **Direction générale et Secrétariat général**

13.1 **Nomination de la direction d'école Boisjoli/des Deux-Lacs**

ATTENDU la décision de madame Chantale Bouchard de retourner à l'enseignement;

ATTENDU la nécessité de nommer une direction pour les écoles des Deux-Lacs et Boisjoli;

ATTENDU la Politique de gestion locale des directrices et directeurs d'école de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets ;

ATTENDU l'appel de candidatures lancé du 26 au 30 mai 2008;

ATTENDU les candidatures reçues (2);

ATTENDU les travaux du comité de sélection composé de M^{mes} Dorys Boily et Julie-Anne Decorby, commissaires, M^{me} Christine Caron, directrice d'école, M. Michel Tremblay, président de l'ACSQ, M. François Jeanrie, directeur des Ressources humaines et du directeur général, M. Serge Bergeron;

ATTENDU la recommandation unanime des membres du comité de sélection;

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M^{me} Julie-Anne Decorby et RÉSOLU unanimement:

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets retienne la candidature de M. Claude Renald au poste de directeur des écoles des Deux-Lacs et Boisjoli à compter du 1^{er} juillet 2008;

QUE la meilleure des chances accompagne M. Claude Renald dans ses nouvelles fonctions.

A D O P T É

13.2 **Élection des membres du Comité exécutif 2008-2009**

ATTENDU l'article 179 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule :

Le Conseil des commissaires institue un Comité exécutif formé de cinq à sept de ses membres ayant le droit de vote, dont le président de la commission scolaire et de tout commissaire représentant du comité de parents.

Le conseil des commissaires détermine la durée du mandat des membres du Comité exécutif.

SECTEUR ROBERVAL :

Il est PROPOSÉ par M^{me} Julie-Anne Decorby et RÉSOLU unanimement :

CC-4624-06-08

CC-4625-06-08

2009. QUE M^{me} Martine Langlais soit nommée membre du Comité exécutif 2008-

ADOPTÉ

CC-4626-06-08

Il est PROPOSÉ par M^{me} Dorys Boily et RÉSOLU unanimement :

2009. QUE M^{me} Marie-Eve Paré soit nommée membre du Comité exécutif 2008-

ADOPTÉ

Il n'y a pas d'autres candidatures. M. Rousseau indique que M^{mes} Martine Langlais et Marie-Eve Paré sont membres du Comité exécutif 2008-2009.

SECTEUR SAINT-FÉLICIEN :

CC-4627-06-08

Il est PROPOSÉ par M. Claude Larouche et RÉSOLU unanimement :

2009. QUE M^{me} Carmelle Guérin soit nommée membre du Comité exécutif 2008-

ADOPTÉ

CC-4628-06-08

Il est PROPOSÉ par M. Claude Larouche et RÉSOLU unanimement :

QUE M^{me} Louise Perron soit nommée membre du Comité exécutif 2008-2009.

ADOPTÉ

Il n'y a pas d'autres candidatures. M. Rousseau indique que M^{mes} Carmelle Guérin et Louise Perron sont membres du Comité exécutif 2008-2009.

SECTEUR NORMANDIN:

CC-4629-06-08

Il est PROPOSÉ par M^{me} Lina Lapointe et RÉSOLU unanimement :

2009. QUE M. Jean-Marc Mailloux soit nommé membre du Comité exécutif 2008-

ADOPTÉ

Il n'y a pas d'autres candidatures. M. Rousseau indique que M. Jean-Marc Mailloux est membre du Comité exécutif 2008-2009.

SECTEUR DOLBEAU-MISTASSINI :

CC-4630-06-08

Il est PROPOSÉ par M^{me} Chantale Arnold et RÉSOLU unanimement :

QUE M^{me} Nancy St-Gelais soit nommée membre du Comité exécutif 2008-2009.

A D O P T É

Il n'y a pas d'autres candidatures. M. Rousseau indique que M^{me} Nancy St-Gelais est membre du Comité exécutif 2008-2009.

13.3 **Demande de révision selon les articles 9 à 12 de la Loi sur l'instruction publique**

Le sujet sera traité à la fin.

13.4 **Règles concernant le passage et le classement du primaire au secondaire et Règles de passage du 1^{er} au 2^e cycle du secondaire**

ATTENDU la résolution CC-4490-05-08 qui acceptait les projets – procédures : Règles concernant le passage et le classement du primaire au secondaire et Règles de passage du 1^{er} au 2^e cycle du secondaire et la consultation du Comité de parents ;

ATTENDU que le Comité de parents a accepté les deux règles de passage ;

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M. Gaétan Dufour et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accepte la procédure : Règles concernant le passage et le classement du primaire au secondaire et la procédure : Règles de passage du 1^{er} au 2^e cycle du secondaire, telles que déposées.

A D O P T É

13.5 **Politique relative à la révision d'une décision concernant un élève**

ATTENDU la résolution CC-4545-05-08 qui acceptait le projet de politique relative à la révision d'une décision concernant un élève et la consultation auprès du Comité de parents, des syndicats et associations ;

ATTENDU que le Comité de parents a accepté le projet de politique à sa réunion du 16 juin dernier ;

ATTENDU que le président de l'Association des directrices et directeurs a donné son accord au projet de politique ;

En conséquence,

Il est PROPOSÉ par M. Claude Larouche et RÉSOLU unanimement :

CC-4631-06-08

CC-4632-06-08

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accepte la Politique relative à la révision d'une décision concernant un élève, tel que déposée.

QU'une copie de cette politique soit transmise aux conseils d'établissement des écoles et au Comité de parents.

A D O P T É

Désignation de deux commissaires et un commissaire-parent

ATTENDU la résolution CC-4632-06-08 qui acceptait la politique relative à la révision d'une décision concernant un élève ;

ATTENDU que l'article 6.4 de ladite politique que le Conseil désigne trois commissaires dont un commissaire-parent ;

En conséquence,

CC-4633-06-08

Il est PROPOSÉ par M. Gaétan Dufour et RÉSOLU unanimement :

QUE M. Jean-François Bélanger, commissaire, soit désigné membre du Comité d'examen.

A D O P T É

CC-4634-06-08

Il est PROPOSÉ par M. Claude Larouche et RÉSOLU unanimement :

QUE M^{me} Carmelle Guérin, commissaire, soit désignée membre du Comité d'examen.

A D O P T É

CC-4635-06-08

Il est PROPOSÉ par M^{me} Chantale Arnold et RÉSOLU unanimement :

QUE M^{me} Julie Dufour, commissaire-parent, soit désignée membre du Comité d'examen.

A D O P T É

ATTENDU qu'un commissaire désigné membre du Comité d'examen ne soit pas disponible lors d'une rencontre, il est préférable de nommer deux commissaires comme substituts ;

En conséquence,

CC-4636-06-08

Il est PROPOSÉ par M^{me} Carmelle Guérin et RÉSOLU unanimement :

QUE M. Claude Larouche, commissaire, soit nommé comme substitut au Comité d'examen.

A D O P T É

CC-4637-06-08

Il est PROPOSÉ par M. Gaétan Dufour et RÉSOLU unanimement :

QUE M. Jean-Marc Mailloux, commissaire, soit nommé comme substitut au Comité d'examen.

A D O P T É

ATTENDU qu'un commissaire-parent désigné membre du Comité d'examen ne soit pas disponible lors d'une rencontre ;

CC-4638-06-08

En conséquence,

Il est PROPOSÉ par M^{me} Martine Langlais et RÉSOLU unanimement :

QUE M^{me} Nathalie Ouellet, commissaire-parent, soit nommée comme substitut au Comité d'examen.

A D O P T É

13.6 Régime d'indemnisation MELS VS assurances

Régime d'indemnisation MELS VS assurances – Roulottes fixes et mobiles (formation professionnelle)

ATTENDU que les mètres carrés des roulottes utilisés par la commission scolaire sont maintenant reconnues par le MELS et que le Régime d'indemnisation couvre les dommages directs ;

CC-4639-06-08

En conséquence,

Il est PROPOSÉ par M^{me} Dorys Boily et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets cesse d'assurer les roulottes d'une valeur de 358 200 \$ auprès de Lemieux, Ryan inc., car celles-ci sont maintenant couvertes par le Régime d'indemnisation du MELS.

A D O P T É

Régime d'indemnisation MELS VS assurances – Machineries forestières

ATTENDU l'article 6.2.2 de la politique d'acquisition de biens et de services autorisant la négociation de gré à gré ;

ATTENDU que Riverin, Girard et Associés inc. offre les mêmes conditions de renouvellement qu'en 2007-2008 ;

CC-4640-06-08

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M. Gaétan Dufour et RÉSOLU unanimement:

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accorde le contrat pour les assurances générales de ses équipements forestiers à Riverin, Girard et Associés inc. pour l'année scolaire 2008-2009, soit un taux de 1,48 \$ / 100 \$ d'évaluation plus les taxes applicables et que les honoraires concernés par l'assurance-responsabilité civile et pollution

soient couverts pour chaque machinerie et ce, pour des équipements forestiers d'une valeur de 150 000 \$ et plus;

QUE lors de location de machines forestières par la commission scolaire, le tarif de 1,58 \$ / 100 \$ d'évaluation soit appliqué pour 2008-2009 et que les honoraires concernés par la couverture d'assurance pour la responsabilité civile et pollution soient couverts pour chaque location ;

QUE M. Mario Lavoie, directeur des Services du secrétariat général et des communications, soit autorisé à signer tous les documents concernant ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire.

A D O P T É

13.7 **Demande de commandite – Municipalité de Péribonka « 100 ans »**

ATTENDU la demande de la Municipalité de Péribonka pour la participation financière de la commission scolaire aux festivités du centenaire 1908-2008;

ATTENDU la directive de la commission scolaire qui stipule qu'elle contribue aux demandes d'aide financière selon les critères suivants :

. 0,50 \$ par habitant de la municipalité dans l'année où l'événement est souligné.

. Minimum de 1 000 \$.

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M. Bernard Potvin et RÉSOLU unanimement:

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets participe financièrement aux festivités du Centenaire de la Municipalité de Péribonka pour un montant de 1 000 \$.

A D O P T É

13.8 **Politique de maintien ou de fermeture d'une école et de la modification de certains services éducatifs dispensés par une école pour l'année scolaire 2008-2009**

ATTENDU l'article 212 de la Loi sur l'instruction publique qui régleme le processus de maintien ou de fermeture d'une école ou de la modification de l'ordre d'enseignement dispensé par une école ou des cycles ou parties de cycles d'un tel ordre d'enseignement ainsi que sur la cessation des services d'éducation préscolaire dispensés par une école et que la commission scolaire doit adopter une politique sur le sujet ;

ATTENDU que la politique de maintien ou de fermeture d'une école et de la modification de certains services éducatifs dispensés par une école pour l'année 2008-2009 sera modifiée pour présenter des échéanciers par mois et non avec des dates précises et assurer la permanence de cette politique ;

ATTENDU que le Conseil des commissaires doit adopter un échéancier de consultation publique en lien avec la politique ;

CC-4642-06-08

En conséquence,

Il est PROPOSÉ par M. Claude Larouche et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets adopte l'échéancier suivant pour le processus de consultation publique du « Projet de politique de maintien ou de fermeture d'une école et de la modification de certains services éducatifs dispensés par une école ».

Cette politique sera en application pour 2009-2010.

- | | | |
|-------------------|---|--|
| 19 août 2008 | : | Acceptation du projet de politique par le Conseil des commissaires. |
| | | Avis public, consultation auprès des Conseils d'établissement et du Comité de parents. |
| 15 octobre 2008: | | Une assemblée de consultation publique : dépôt du projet de politique. |
| 21 novembre 2008: | | Réception des avis écrits et des commentaires concernant le projet de politique. |
| 26 novembre 2008: | | Une assemblée de consultation publique : audition. |
| 9 décembre 2008: | | Acceptation de la politique par le Conseil des commissaires. |

ADOPTÉ

ATTENDU l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique qui régit le processus pour établir, à chaque année scolaire, le plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles, la liste des écoles et des centres et leur délivre un acte d'établissement (ces différents documents seront en application pour 2009-2010) ;

CC-4643-06-08

En conséquence,

Il est PROPOSÉ par M. Claude Larouche et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets adopte l'échéancier suivant pour le processus de consultation interne pour établir le plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles, la liste des écoles et des centres et les actes d'établissement 2009-2010.

- | | | |
|-------------------|--|---|
| 15 octobre 2008: | | Assemblée d'information : présentation de documents explicatifs sur le processus administratif de l'organisation scolaire 2009-2010. |
| 28 octobre 2008 : | | Le Conseil des commissaires adopte le projet du plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2009-2010, la liste des écoles et des centres et leur acte d'établissement, selon l'article 211 de la LIP. |

Consultation du Comité de parents, Conseils d'établissement et les Municipalités de son territoire.

28 novembre 2008: Retour des consultations internes.

9 décembre 2008: Le Conseil des commissaires adopte le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2009-2010, la liste des écoles et des centres et leur acte d'établissement.

A D O P T É

13.9 **Demande d'aide financière – Coopérative jeunesse de services d'Albanel**

ATTENDU la demande de contribution financière de la Coopérative jeunesse de services d'Albanel en date du 14 juin 2008;

CC-4644-06-08

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M^{me} Jeanine Caouette et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets verse un montant de 500 \$ à la Coopérative jeunesse de services d'Albanel.

A D O P T É

Huis clos

CC-4645-06-08

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Marc Mailloux et RÉSOLU unanimement :

QUE les membres se réunissent à huis clos. Il est 22 h 35.

A D O P T É

Levée du huis clos

CC-4646-06-08

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Marc Mailloux et RÉSOLU unanimement :

QUE le huis clos soit levé à 22 h 40.

A D O P T É

13.3 **Demande de révision selon les articles 9 à 12 de la Loi sur l'instruction publique**

La Commission scolaire du Pays-des-Bleuets est assujettie à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Tous les renseignements personnels (nom, adresse, école,) sont masqués.

ATTENDU la demande de révision de la décision du 14 mai 2008 de Madame Doris Girard, directrice des Services éducatifs des jeunes, adressée au Conseil des commissaires le 26 mai 2008 par Madame _____ et de Monsieur _____;

ATTENDU les articles 9 à 12 et 222, al. 2 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU la demande d'exemption pour l'année scolaire 2008-2009 de l'élève _____ du cours d'Éthique et culture religieuse;

ATTENDU les motifs détaillés de Madame Doris Girard dans sa lettre du 14 mai 2008 et adressée aux parents, Madame _____ et Monsieur _____, pour justifier son refus d'accorder la demande d'exemption pour l'année scolaire 2008-2009 de l'élève _____ du cours d'Éthique et culture religieuse;

ATTENDU la lettre transmise à l'École _____ par Madame _____ et Monsieur _____ en date du 8 mai 2008;

ATTENDU les représentations et commentaires de Madame _____ et de Monsieur _____ lors du Comité plénier du Conseil;

ATTENDU le Document d'information sur le programme d'Éthique et culture religieuse préparé par les Services éducatifs de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets en date du 10 juin 2008;

ATTENDU le Régime pédagogique établi par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ;

ATTENDU l'absence de préjudice grave à _____ dans la poursuite du cours d'Éthique et culture religieuse;

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M. Gaétan Dufour et RÉSOLU unanimement :

De maintenir la décision de Madame Doris Girard, directrice des Services éducatifs des jeunes, dans le dossier Révision 2008-01 et de ne pas accorder l'exemption demandée pour l'élève _____ au cours d'Éthique et culture religieuse.

A D O P T É

Demande de révision selon les articles 9 à 12 de la Loi sur l'instruction publique

La Commission scolaire du Pays-des-Bleuets est assujettie à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Tous les renseignements personnels (nom, adresse, école,) sont masqués.

ATTENDU la demande de révision de la décision du 14 mai 2008 de Madame Doris Girard, directrice des Services éducatifs des jeunes, adressée au Conseil des commissaires le 26 mai 2008 par Madame _____ et de Monsieur _____;

ATTENDU les articles 9 à 12 et 222, al. 2 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU la demande d'exemption pour l'année scolaire 2008-2009 de l'élève _____ du cours d'Éthique et culture religieuse;

ATTENDU les motifs détaillés de Madame Doris Girard dans sa lettre du 14 mai 2008 et adressée aux parents, Madame _____ et Monsieur _____, pour justifier son refus d'accorder la demande d'exemption pour l'année scolaire 2008-2009 de l'élève _____ du cours d'Éthique et culture religieuse;

ATTENDU la lettre transmise à l'École _____ par Madame _____ et Monsieur _____ en date du 8 mai 2008;

ATTENDU les représentations et commentaires de Madame _____ et de Monsieur _____ lors du Comité plénier du Conseil;

ATTENDU le Document d'information sur le programme d'Éthique et culture religieuse préparé par les Services éducatifs de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets en date du 10 juin 2008;

ATTENDU le Régime pédagogique établi par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ;

ATTENDU l'absence de préjudice grave à _____ dans la poursuite du cours d'Éthique et culture religieuse;

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M. Jean-François Bélanger et RÉSOLU unanimement :

De maintenir la décision de Madame Doris Girard, directrice des Services éducatifs des jeunes, dans le dossier Révision 2008-02 et de ne pas accorder l'exemption demandée pour l'élève _____ au cours d'Éthique et culture religieuse.

A D O P T É

Demande de révision selon les articles 9 à 12 de la Loi sur l'instruction publique

La Commission scolaire du Pays-des-Bleuets est assujettie à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Tous les renseignements personnels (nom, adresse, école,) sont masqués.

ATTENDU la demande de révision de la décision du 14 mai 2008 de Madame Doris Girard, directrice des Services éducatifs des jeunes, adressée au Conseil des commissaires le 26 mai 2008 par Madame _____ et de Monsieur _____;

ATTENDU les articles 9 à 12 et 222, al. 2 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU la demande d'exemption pour l'année scolaire 2008-2009 de l'élève _____ du cours d'Éthique et culture religieuse;

ATTENDU les motifs détaillés de Madame Doris Girard dans sa lettre du 14 mai 2008 et adressée aux parents, Madame _____ et Monsieur _____, pour justifier son refus d'accorder la demande d'exemption pour l'année scolaire 2008-2009 de l'élève _____ du cours d'Éthique et culture religieuse;

ATTENDU la lettre transmise à l'École _____ par Madame _____ et Monsieur _____ en date du 8 mai 2008;

ATTENDU les représentations et commentaires de Madame _____ et de Monsieur _____ lors du Comité plénier du Conseil;

ATTENDU le Document d'information sur le programme d'Éthique et culture religieuse préparé par les Services éducatifs de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets en date du 10 juin 2008;

ATTENDU le Régime pédagogique établi par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ;

ATTENDU l'absence de préjudice grave à _____ dans la poursuite du cours d'Éthique et culture religieuse;

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M^{me} Jeanine Caouette et RÉSOLU unanimement :

De maintenir la décision de Madame Doris Girard, directrice des Services éducatifs des jeunes, dans le dossier Révision 2008-03 et de ne pas accorder l'exemption demandée pour l'élève _____ au cours d'Éthique et culture religieuse.

A D O P T É

Demande de révision selon les articles 9 à 12 de la Loi sur l'instruction publique

La Commission scolaire du Pays-des-Bleuets est assujettie à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Tous les renseignements personnels (nom, adresse, école,) sont masqués.

ATTENDU la demande de révision de la décision du 14 mai 2008 de Madame Doris Girard, directrice des Services éducatifs des jeunes, adressée au Conseil des commissaires le 26 mai 2008 par Madame _____ et de Monsieur _____;

ATTENDU les articles 9 à 12 et 222, al. 2 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU la demande d'exemption pour l'année scolaire 2008-2009 de l'élève _____ du cours d'Éthique et culture religieuse;

ATTENDU les motifs détaillés de Madame Doris Girard dans sa lettre du 14 mai 2008 et adressée aux parents, Madame _____ et Monsieur _____, pour justifier son refus d'accorder la demande d'exemption pour l'année scolaire 2008-2009 de l'élève _____ du cours d'Éthique et culture religieuse;

ATTENDU la lettre transmise à l'École _____ par Madame _____ et Monsieur _____ en date du 8 mai 2008;

ATTENDU les représentations et commentaires de Madame _____ et de Monsieur _____ lors du Comité plénier du Conseil;

ATTENDU le Document d'information sur le programme d'Éthique et culture religieuse préparé par les Services éducatifs de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets en date du 10 juin 2008;

ATTENDU le Régime pédagogique établi par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ;

ATTENDU l'absence de préjudice grave à _____ dans la poursuite du cours d'Éthique et culture religieuse;

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M^{me} Lina Lapointe et RÉSOLU unanimement :

De maintenir la décision de Madame Doris Girard, directrice des Services éducatifs des jeunes, dans le dossier Révision 2008-04 et de ne pas accorder l'exemption demandée pour l'élève _____ au cours d'Éthique et culture religieuse.

ADOPTÉ

14. **Rapport d'activités du directeur général**

Le rapport comportant les activités du directeur général est intégré au journal La P'tite ardoise, édition du 20 juin 2008.

15. **Rapport d'activités du président**

Le rapport comportant les activités du président, pour la période du mois de mai et juin 2008, sera déposé ultérieurement.

16. **Rapport des commissaires-parents**

M^{me} Julie Dufour indique que les membres du Conseil d'établissement et des parents de l'école Carrefour étudiant ont rencontré les membres du Comité de parents sur le dossier Organisation scolaire 2008-2009.

17. **Période de questions accordée aux commissaires**

Il n'y a pas de questions.

18. **Prochaine réunion**

La prochaine réunion aura lieu le 8 juillet 2008, à 19 h 30, à la salle des commissaires de Roberval

19. **Levée de la séance**

CC-4651-06-08

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nancy St-Gelais et RÉSOLU unanimement :

QUE la séance soit levée à 22 h 55.

A D O P T É

(Mario Lavoie, secrétaire général)

(Rémi Rousseau, président)